

4 Nous avons joué un rôle actif, souvent crucial, dans la définition, la codification et l'application des principes inscrits dans les différents instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Ce rôle a été tout particulièrement mis en relief récemment lorsque les Nations Unies ont honoré un Canadien, le professeur John Humphrey de l'Université McGill, en lui décernant il y a un mois le prix des droits de l'homme pour sa contribution remarquable à la promotion des droits de la personne. Le professeur Humphrey, ainsi que d'autres Canadiens, ont oeuvré au cours des années à l'élaboration de principes solides puis à leur codification. Bien qu'on puisse considérer aujourd'hui qu'une grande partie du travail de codification aux Nations Unies ait déjà été accompli, le Canada entend prendre une part toujours active à la rédaction de nouveaux instruments concernant les domaines qui ne sont pas suffisamment garantis par les instruments existants tels que par exemple la protection des droits de l'enfant et les populations autochtones.

5 De plus en plus, toutefois, nous entendons dorénavant faire porter nos efforts sur le développement et l'amélioration des mécanismes d'application et de surveillance des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Nous avons en effet la conviction que les abus dans le domaine des droits de la personne résultent plus souvent du non respect des normes internationales existantes que de l'absence de telles normes. Pour cette raison le Canada a entrepris des consultations et des négociations avec d'autres Etats membres des Nations Unies pour envisager des modifications aux moyens de financement de certains organismes chargés de veiller à l'application des instruments internationaux. Ces organismes manquent souvent de fonds et leur charge de travail est parfois trop considérable pour qu'ils puissent mener à bien leur mandat. Voilà pourquoi le Gouvernement a agi en augmentant les ressources disponibles pour le Groupe de Travail sur les Personnes Disparues. En dépit de nombreux obstacles, ce Groupe qui est une initiative canadienne, a accompli un travail remarquable pour venir à bout d'une des violations les plus flagrantes des droits de la personne. Le Canada continue d'encourager les efforts de cet organisme et je suis heureuse de mentionner à ce sujet le projet développé par l'Université Acadia, avec le concours du Gouvernement, pour renforcer le Groupe de Travail sur les Personnes Disparues. Par l'entremise de ce programme, le Canada